



Communauté de Communes Vaïte-Aigremont

8 Bis, Rue des Aloses
25640 ROULANS

☎ 03 81 63 29 01 ☎ 03 81 63 27 68
Contact@ccva.fr www.ccva.fr

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 septembre 2014

Membres présents : Hélène ALBANESI - Claudine BAUD - Claude BELIARD – Olivier BOSSY - Daniel BRULET – Bernard CUENIN – Bernard CUENOT - Claude DALLAVALLE – Hervé DUBOIS DUNILAC - Jean-Louis FAIVRE PIERRET - Joaquim FERREIRA – Guy HUGOT - Marguerite GAFFIE - Samuel GIRARDET - Christophe GUGLIELMETTI - François HERANNEY– Jean-Marie ISABEY - Alain JACQUOT – Serge KOVACIC - Emmanuelle LAGIERE - Bruno LECLERT – Philippe MARTHEY - Pierre MAYOUD - Claude MESNIER - Dominique MESNIER - Jacky MOREL - Charles PIQUARD – Paul PIQUARD – Claire PORTIER – Pierre ROUSSY – Claude SIRUGUE - Denis THIELLEMENT - Francis TROUILLOT - André VAUBOURG – Christian VAUTHEROT

Suppléant votant : Pierre Baptiste GRILLET – Frédérique POUPENEY

Membres excusés : Martial HIRTZEL - Gérard SCHOENBERG

Membre absent :

Suppléant non votant : Xavier MOREL

Titulaires	35
Suppléant votant	2
Suppléant non votant	1
Invité	
Total (hors invité)	38

Ouverture de la séance à 19h35

C. Dallavalle présente la commune de Glamondans

Accueil des nouveaux délégués communautaire :

Bouclans : Oliver Bossy et Jean-Marie Isabey

Naisey les Granges : Claude Sirugue

Poulligny Lusans : Christian Vautherot

Roulans : Hervé Dubois Dunilac.

Désormais le conseil communautaire est constitué de 37 membres.

Le quorum est atteint.

C. Piquard énonce l'ordre du jour.

C. Dallavalle est nommé secrétaire de séance.

Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du lundi 23 juin 2014

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (4 abstentions) le compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 23 juin 2014.

Rapport n°2 : Convention FRANCAS du Doubs : périscolaire de Bouclans

C. Piquard expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention FRANCAS telle quelle a été présentée.

Rapport n°3 : DM N°1 : Service général - amortissement subventions

B. Leclert expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la DM N°1 du Budget Général de la CCVA.

Rapport n°4 : DM N°1 Service Déchets

F. Héranney expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la DM N°1 du service déchets de la CCVA.

Rapport n°5 : ZAE Bouclans – EPF Avenant à la convention opérationnelle : prolongation de portage

B. Leclert expose les motifs.

C. Dallavalle souhaite obtenir des précisions concernant l'achat de la dernière parcelle (30 ares).

C. Piquard indique que Maître Guigon est souvent relancé ainsi que Maître Compagne. Désormais nous sommes dans l'attente que ce dossier soit débloqué par Maître Guigon. M. Humbert n'a pas répondu aux convocations de Maître Guigon.

Il précise que d'autres points doivent encore être éclaircis notamment en ce qui concerne le SCOT (discontinuité du bâti...).

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer un avenant de prorogation de durée de 48 à 72 mois soit jusqu'au 22 juin 2016 de la convention de portage entre l'EPF et la CCVA pour la ZAE « Champ Régnier » dont la première acquisition est intervenue le 22 juin 2010

Rapport n°6 : ZAE de Roulans – Plan de financement

B. Leclert expose les motifs.

C. Piquard informe que le dossier de demande de subventions a été déposé le 01/07/14. En réponse la Région a fait savoir que ce projet était surfinancé, en effet un autofinancement d'au moins 20% est nécessaire. C'est pourquoi un nouveau plan de financement a dû être élaboré. Une partie de la surface a également été retirée afin de la destiner à l'emplacement d'un bâtiment relais.

S. Girardet s'étonne que ce point n'ait pas été abordé en réunion de commission notamment ce qui concerne la création d'un hôtel d'entreprises.

Il est rappelé que ce projet d'hôtel d'entreprises a été déjà abordé, des visites de sites ont été réalisées (Rougemont, Sancey...) sous le précédent mandat. L'urgence de la situation a fait que ce sujet n'a pu être abordé en réunion de commission (le courrier de la Région nous est parvenu le 15/09/14).

S. Kovacic fait remarquer qu'un budget de zone est censé s'équilibrer par la vente des terrains, ce qui n'est pas le cas pour ce budget.

Il est rappelé qu'un nouveau plan de financement a dû être élaboré suite aux remarques de la Région.

Le Conseil communautaire approuve à la majorité (1 contre)

- le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Fonds propres : 362 471,22 €

Subventions :

SYDED : 76 640,00 €

Région : 60 000,00 €

-et autorise à la majorité (1 contre) le Président à solliciter les aides financières du Conseil Régional au titre du contrat de Pays 2008-2014, du SYDED et de tout autre co-financeur

- et à signer tout document relatif aux subventions

Rapport n°7 : ZAE de Gonsans - canalisations

B. Leclert expose les motifs.

S. Girardet tient à rappeler que les terrains de la zone de Gonsans n'ont toujours pas été achetés. La CCVA n'est donc pas en mesure de vendre ces terrains ou de signer des compromis de vente. Il lui semble donc urgent que ce point soit résolu.

C. Piquard informe que la société Alfadou, intéressée par l'acquisition de parcelles a changé récemment de projet. Elle souhaite désormais construire un bâtiment qui empiète sur une partie non constructible.

Les services de la DDT ont donc été contactés, à ce jour pour réaliser ce projet la carte communale doit être modifiée.

La CCVA doit rencontrer prochainement le gérant de l'entreprise.

S. Girardet souligne qu'au final ce projet ne modifiera pas la surface totale de cette zone. En effet, ce projet nécessitait une révision de la carte communale. Or, après renseignement pris sur le montant, la commune de Gonsans a décidé de ne pas modifier sa carte communale compte tenu du coût. Dans ce cas est-il nécessaire que le plan de zonage soit finalisé pour qu'une délibération puisse être prise pour l'achat de ces terrains ?

C. Piquard confirme que le cabinet Coquard demande les surfaces cadastrales des parcelles.

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à procéder au paiement de la canalisation à la société PUSARD TP pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.

Rapport n°8 : Transformation du Pays du Doubs Central en Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux

C. Piquard expose les motifs.

C. Guglielmetti explique que le Pays du Doubs Central (PDC) commence à être connu des habitants, alors quel sera l'intérêt d'en changer sa dénomination.

D. Mesnier explique que cette évolution n'est pas spécifique au Doubs Central, tous les pays sont concernés (Loi MAPAM). Cela distinguera les territoires ruraux/périurbain par rapport aux pôles métropolitains qui vont se créer.

Il fait remarquer qu'aujourd'hui nous adhérons au SCOT Bisontin et que pour d'autres compétences nous adhérons au PDC. Le PDC est actuellement en cours d'étude pour l'élaboration d'un SCOT. Il est probable que la CCVA doive se positionner sur ce point. La Région a posé ses conditions en termes de contractualisation, en effet elle souhaite désormais contractualiser avec les pays mais qui sont en SCOT.

Une période transitoire jusqu'en 2016 a été instaurée mais en 2017 la question va se poser, il lui semble donc important d'y réfléchir dès maintenant.

A. Jacquot souligne qu'il est dommage que l'étude en cours sur le PDC n'intègre pas la CCVA.

C. Piquard rappelle que la CCVA ne pouvait pas être intégrée puisqu'elle adhère déjà à un SCOT. Cependant elle assiste aux réunions à titre consultatif.

Il est probable que les documents d'urbanisme mis en conformité avec le SCOT bisontin seront conformes au SCOT du PDC. De plus le SCOT du PDC ne sera pas approuvé avant plusieurs années.

D. Brulet indique également que les SCOT sont tous basés sur des normes nationales comme le Grenelle de l'environnement.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (6 abstentions) la transformation du Pays Doubs Central en PETR.

Rapport n°9 : Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques – Projet sur le territoire du SYDED

C. Piquard expose les motifs.

Il propose qu'une borne soit installée sur le parking de la CCVA.

C. Guglielmetti fait remarquer qu'il s'agit d'une méthode immorale dans le sens où l'on fait payer les habitants pour avoir des bornes et leur demander de l'argent par la suite. Plusieurs membres du conseil approuvent cette remarque.

Il est précisé qu'il s'agit de bornes de recharge rapide.

Dans le cas d'implantation de bornes à Baume Les Dames, D. Brulet fait remarquer qu'il serait plus judicieux d'attendre qu'elles soient saturées avant d'envisager d'en implanter sur notre territoire.

Après en avoir débattu les membres du conseil communautaire décident d'ajourner cette décision.

Rapport n°10 : Concours du Receveur Principal – attribution d'indemnités

C. Piquard expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- La demande du concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- Le fait d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à KOEBELE Norbert, Receveur municipal

Le fait de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.3 € par an.

Rapport n°11 : Personnel Ecoles – modifications de postes

J. Ferreira expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- La modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Roulans en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 7.82 à 8.34 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Roulans en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 29 à 29.12 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Roulans en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 23.2 à 23.63 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Roulans en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 29 à 28.67 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'adjoint technique à l'Ecole de Roulans (accompagnateur transport scolaire) en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 13.86 à 14.9 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'adjoint technique à l'Ecole de Roulans (accompagnateur transport scolaire) en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 15.67 à 15.88 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'adjoint technique à l'Ecole de Saint Hilaire (accompagnateur de transport) en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 6.3 à 7.06 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La création d'un poste d'adjoint technique à l'Ecole de Saint Hilaire (agent d'entretien) pour 2.6 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'adjoint technique à l'Ecole de Laissey (agent d'entretien) en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 10.85 à 11.19 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Laissey en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 17.15 à 18.03 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Laissey en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 21.54 à 22.77 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Gonsans en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 26.5 à 27.13 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'adjoint technique à l'Ecole de Gonsans (accompagnateur transport scolaire) en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 8.33 à 9.4 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Osse en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 28 à 21.28 heures, avec effet au 1er octobre 2014
- La modification d'un poste d'ATSEM à l'Ecole de Naisey-les-Granges en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 15.05 à 18.16 heures, avec effet au 1er octobre 2014

- La modification d'un poste d'adjoint technique à l'Ecole de Bouclans (agent d'entretien et accompagnateur de transport scolaire) en portant sa durée hebdomadaire annualisée de 16 à 18.05 heures, avec effet au 1er octobre 2014

Rapport n°12 : Adhésion contrat assurance des risques statutaires du personnel

C. Piquard expose les motifs.

La hausse est estimée à 6 604 euros pour la CCVA.

Au vu des effectifs de la CCVA et de la moyenne d'âge de ses agents il a paru plus judicieux de recourir à cette assurance (assurance non obligatoire).

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions et tout acte afférent au contrat décrit.

Rapport n°13 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

D. Mesnier expose les motifs.

Le conseil communautaire approuve à la majorité (1 abstention) la motion de soutien de l'AMF.

Rapport n°14 : Délibération d'affirmation de soutien de la commune au Conseil général du Doubs et à son maintien dans l'organisation territoriale

D. Mesnier expose les motifs.

Le Conseil communautaire approuve à la majorité (1 abstention) la motion de soutien de l'AMRF en délibérant et réaffirmant :

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- Le rôle essentiel du Conseil général du Doubs en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche ;

Rapport n°15 : Informations diverses

Projet éolien Vaîte-Bussière : F. Héranney rappelle le détail de ce projet.

1. Historique

1.1. Etude de faisabilité de la zone de développement éolien

- **Fin 2008** : projet éolien initié par la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont
- **2009** : projet rejoint par la Communauté de Communes de la Bussière (devenue Communauté de Communes de la Dame Blanche et Bussière au 1^{er} janvier 2014).
- 4 secteurs identifiés : 1 projet retenu par les élus
- **21 novembre 2012** : validation de la zone de développement éolien (ZDE) par arrêté préfectoral du Préfet de Région

1.2. Etude de développement

- **Début 2011** : démarrage des études de développement

- 2011-2012 : études environnementales faune-flore
- Janvier 2012 : installation du mat de mesure sur la commune de Villers-Grélot au centre de la zone de projet permettant de caractériser la vitesse et la direction des vents
- Octobre 2012 : réalisation de l'étude acoustique
- 2012-2013 : réalisation des études du schéma d'implantation

1.3. Consultation du public

- Du 30 juin au 14 juillet : consultation du public à l'initiative du pétitionnaire dans les 4 communes concernées et les 2 communautés de communes

2. Projet Vaîte-Bussière

2.1. Périmètre du projet

4 communes concernées :

- La Tour-de-Sçay
- Villers-Grélot
- Cendrey
- Rougemontot

2.2. Caractéristiques générales du projet

- 14 éoliennes réparties de part et d'autre du lieu-dit « le Mont Bichoux » : 7 éoliennes à l'Ouest, 7 à l'Est (configuration en ligne – espacement de 300m environ)
- Un réseau de raccordement électrique enterré
- 4 structures de livraison situées au droit des aires de grutage
- Pistes d'accès : environ 10 km (10 04 m) dont un peu moins de la moitié à créer (4 925m soit 49%)
- Aires de levage des éoliennes (environ 0,25 ha par machine environ 70mx35m) utilisées également pour la maintenance du parc

2.3. Dimensions d'une éolienne

- Hauteur maximum du moyeu : 125 mètres
- Diamètre maximum du rotor : 126 mètres
- Hauteur maximum en bout de pale : 180 mètres

2.4. Puissances

- 1 éolienne : environ 3 MW
- Total des 14 éoliennes : environ 42 MW

2.5. Production estimée

- Pour la totalité du parc (14 éoliennes) : 97 MW/an
- Equivalence en consommation électrique : 38 800 personnes

2.6. Investissement total

- 63 M€

2.7. Retombées pour les collectivités

- Fiscalité (communes, communautés de communes, département et région) : 300 000 €/an pour communes et communautés de communes. Environ 40 000 euros pour la CCVA.
- Loyers (propriétaires – majoritairement des communes et exploitants) : plus de 105 000 €/an
- Retombées liées au chantier (ouvrier, hébergement local, entreprises locales)
- Retombées en termes d'emploi local liées à l'exploitation du parc éolien (équipe de maintenance de 4 personnes environ)
- Mesures d'accompagnement structurantes, étudiées avec le comité de pilotage du projet et destinées à la valorisation du patrimoine culturel, environnemental.

3. Calendrier prévisionnel

Déroulement des travaux : 12 à 18 mois

- 6 à 12 mois : réalisation des voies d'accès, des fondations et des tranchées pour la pose des câbles électriques
- 1 mois : temps de séchage de la fondation en béton
- 3 à 6 mois : montage des éoliennes, remise en état des aires de chantier

4. Enquête publique

- Dates : du 24 septembre au 28 octobre prochain
- Lieux : toutes les communes dans un périmètre de 6 km autour du périmètre (53 communes)
- Registre : dans les 4 communes concernées et au siège des 2 communautés de communes

Consultation du projet :

- au siège de la CCVA et dans les 4 communes
- sur le site internet : <http://rechet.parc-eolien.info/> - lien sur le site internet de la CCVA

Etude relative au bassin nautique : P. Roussy indique que ce projet est suivi par de nombreuses personnes.

Une étude a été menée à l'échelle du PDC (33600 habitants) par le cabinet H2O.

Il fait part des critères et résultats de cette étude (document transmis aux communes).

Les transports scolaires sont inclus dans l'étude financière, le projet créerait 7 emplois.

Coût prévisionnel TTC (fonctionnement) pour le scénario n°1 : couverture de la piscine de Baume Les Dames : 3 666 500 euros / recettes 191 000 euros / charges de personnel 199 000 euros / charges fluides 138 000 euros / Déficit annuel 323 200 euros.

C. Guglielmetti rappelle que l'on savait dès le départ qu'un tel projet est déficitaire.

Ce que confirme C. Piquard suite aux visites effectuées dans les différents bassins nautiques du secteur. Il rappelle qu'il s'agit ici d'une étude aucune décision ne doit être prise prochainement.

C. Guglielmetti fait remarquer qu'il faut prendre en compte l'impact positif d'un tel projet : pour les commerçants du secteur, le bien être des habitants, la reconnaissance du secteur... l'aspect financier ne doit pas être le seul critère pris en compte.

D. Mesnier souligne également qu'il s'agit d'une mission de service public.

C. Dallavalle indique que le déficit est explicable puisque c'est un équipement qui doit fonctionner 24h/24h et cela toute l'année. Pour éviter ce déficit il aurait fallu doubler le prix des entrées ce qui n'est pas envisageable car cela limiterait fortement le nombre d'utilisateurs.

Il est indiqué que l'étude a été lancée par le PDC, à l'origine elle avait été lancée par Baume Les Dames puis il avait été demandé qu'elle soit étendue à l'ensemble du territoire du PDC.

C. Piquard précise que les conseils communautaires auront sans doute à se positionner sur la continuité de ce projet d'ici la fin de l'année.

Il est rappelé que les communes étant adhérente à la CCVA, si celle-ci se prononce en faveur du projet alors les communes seront toutes engagées dans le projet

SPANC : les réunions publiques sont programmées pour les communes concernées.

Salon Made In France : 10 entreprises y assisteront. Aucune entreprise de la CCVA n'y participe malgré les rencontres organisées.

Réserve parlementaire : désormais une enveloppe de 130 000 euros est attribuée à chaque député. Le montant de subventions attribué ne peut dépasser plus de 50% des investissements, pour les collectivités seuls les investissements sont pris en compte.

Réflexion relative à l'accueil des personnes âgées (foyer-logement) : P. Roussy estime que l'accueil est trop cher que ce soit pour les structures Marpa ou Age et Vie. Il se questionne donc sur la possibilité pour la CCVA de créer sa propre structure et d'en assurer la gestion. La CCVA doit rencontrer prochainement le CG25 à ce sujet.

La DETR finance désormais ce type de structure (MARPA).

La commune de Roulans s'est déjà engagée dans cette réflexion en créant notamment un comité de pilotage. A. Jacquot précise que la MSA dispose d'un cahier des charges complet et effectue l'étude de besoin sur le territoire.

La commune d'accueil doit disposer de plusieurs services comme une pharmacie, des médecins, commerces... Il est nécessaire de travailler avec les collectivités alentours afin d'éviter toute concurrence.

Réflexion concernant la compétence école: J. Ferreira rappelle que le 23/06/14 le conseil communautaire s'est positionné en faveur de la réalisation d'une étude.

Certains membres du bureau ont rencontré le service « Conseil aux Maires » du CG25.

L'objet de la réunion était de déterminer quel appui technique le CG25 peut apporter à la CCVA dans la mise en œuvre d'une étude sur la prise de compétence scolaire et périscolaire (investissement et fonctionnement).

Dans un premier temps il convient de réaliser le diagnostic de l'existant :

- nécessité de prendre en compte le foncier existant : surface disponible
- bâtiments existants : le diagnostic doit être réalisé en l'état actuel des bâtiments. Il devra mettre en avant les travaux à effectuer à courts et moyens termes (étude technique réalisée par un cabinet d'étude).
- Etat financier : le bilan financier complet (investissement et fonctionnement) devra être obtenu auprès des communes (réalisé par CCVA). Un courrier a été envoyé récemment aux communes/syndicats scolaires à cette fin pour un retour en octobre.

Une fois ces éléments obtenus la CCVA pourra effectuer un rapprochement des données financières et dépenses à effectuer et évaluer l'impact sur la fiscalité.

D. Brulet fait remarquer qu'un projet de loi prévoit au 01/01/17 des communautés de communes de 20 000 habitants. Dans ce cas n'est-il pas prématuré de s'engager dans une telle réflexion sachant que cela pourrait être un frein à une éventuelle fusion ?

C. Piquard rappelle que le conseil communautaire s'était prononcé favorablement pour l'étude. Le bureau d'étude sera nécessaire pour évaluer l'état des bâtiments.

A. Jacquot rappelle qu'un étudiant avait effectué l'étude en 2005. J. Ferreira souligne qu'il s'agissait d'une étude financière et non technique.

Une consultation sera lancée pour retenir un cabinet d'étude. Le coût dépendra du nombre de sites mais aussi des informations que l'on pourra leur fournir.

Marché de collecte Val de la Dame Blanche : Une réponse à cet appel d'offres a été réalisée en collaboration avec le Sictom des 3Com25. L'objectif de la CCVA est d'optimiser le temps de travail des agents et les heures de trajet du camion.

A ce jour 3 candidats ont répondu, les plis ont été ouverts.

Des pièces complémentaires ont été fournies à la collectivité.

Courrier mairie de Pouligny Lusans - transports méridiens : Suite à la prise en charge totale des transports méridiens par la CCVA, mais aussi par le fait que la commune de Pouligny Lusans a décidé de supprimer ce transport, celle-ci demande qu'une compensation financière lui soit attribuée.

A. Jacquot se demande s'il est possible d'attribuer une compensation financière dans ce cas. Renseignements sera pris. Ce point sera abordé en réunion de commission.

Le Président remercie l'assemblée et la commune de Glamondans, il lève la séance à 22h35.

Fait à Roulans, le 24 septembre 2014.

Charles PIQUARD
Président de la CCVA

